

## Bravecto® injectable

Création 19.12.2023

MàJ : 01/04/2026 : Ajout de 2 nouvelles phrases dans les précautions particulières d'emploi ainsi que de nouveaux effets indésirables.

**Bravecto® 150 mg/mL poudre et solvant pour suspension injectable pour chiens. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE :** **Flacon de poudre :** Substance active : Fluralaner 2,51 g. Poudre blanche à jaune pâle. **Flacon de solvant :** chaque mL de solvant contient : Excipients : Alcool benzylique : 22,3 mg/mL. Carmellose sodique. Poloxamer 124. Phosphate disodique dihydraté. Acide chlorhydrique concentré. Hydroxyde de sodium. Eau pour préparations injectables. Solution visqueuse claire à opaque. **Suspension reconstituée :** Chaque mL de suspension reconstituée contient : Substance active : Fluralaner 150 mg. Excipients : Alcool benzylique 20 mg ; Carmellose sodique ; Poloxamer 124 ; Phosphate disodique dihydraté ; Acide chlorhydrique concentré ; Hydroxyde de sodium ; Eau pour préparations injectables. **Espèce(s) cible(s) :** chiens. **Indication(s) d'utilisation pour chaque espèce cible :** Traitement des infestations par les tiques et les puces chez les chiens. Ce médicament vétérinaire est un insecticide et un acaricide systémique qui assure : une activité insecticide immédiate et persistante sur les puces (*Ctenocephalides felis* et *Ctenocephalides canis*) pendant 12 mois, une activité acaricide persistante sur les tiques à partir du 3<sup>ème</sup> jour et pendant 12 mois après le traitement pour *Ixodes ricinus*, *Ixodes hexagonus* et *Dermacentor reticulatus*, une activité acaricide persistante sur les tiques à partir du 4<sup>ème</sup> jour et pendant 12 mois après le traitement pour *Rhipicephalus sanguineus*. Les puces et les tiques doivent être présentes sur l'animal et avoir commencé à se nourrir pour être exposées à la substance active. Le médicament vétérinaire peut être utilisé dans le cadre d'un plan de traitement de la dermatite allergique par piqûres de puces (DAPP). Réduction du risque d'infection par *Babesia canis canis* transmis par *Dermacentor reticulatus*, à partir du 3<sup>ème</sup> jour et jusqu'à 12 mois après le traitement. L'effet est indirect en raison de l'activité du médicament vétérinaire contre le vecteur. Réduction du risque d'infestation par *Dipylidium caninum* transmis par *Ctenocephalides felis* jusqu'à 12 mois. L'effet est indirect en raison de l'activité du médicament vétérinaire contre le vecteur. **Contre-indication(s) :** Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients. **Effets indésirables :** chiens : *Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités)* : Gonflement au point d'injection<sup>1</sup>. *Peu fréquent (1 à 10 animaux / 1 000 animaux traités)* : Diminution de l'appétit. Fatigue. Muqueuses hyperémiques. *Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités)* : Vomissement, diarrhée. *Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)* : Tremblement musculaire, Ataxie, Convulsion, Œdème allergique, Réaction d'hypersensibilité, Prurit. <sup>1</sup>*Gonflement palpable et/ou visuel, non inflammatoire, non douloureux, se résorbant avec le temps.* Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives. **Temps d'attente :** sans objet. **À usage vétérinaire uniquement . Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.** Intervet, 49071 BEAUCOUZE CEDEX, France.